DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2024-011

Le Maire de Montagny en Vexin

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et d'assurer le maintien du bon ordre dans les lieux publics ;

Vu la demande présentée par l'A.C.A.M, représentée par Madame Taillebrest, Présidente,

Arrête

Article 1er : L'A.C.A.M (Association Culturelle et Artistique de Montagny en Vexin) est autorisée à organiser un concert « ELTON TRIBUTE» 17 rue de la Molière) de 18 H à minuit.

Article 2 : En aucun cas, le concert ne pourra se prolonger au-delà de l'heure fixée ci-dessus sans une autorisation spéciale de l'autorité municipale motivée par des circonstances exceptionnelles.

Article 3 : Les organisateurs devront avertir immédiatement l'autorité municipale des scènes de désordre, rixes ou querelles qui surviendraient au cours de la manifestation.

Article 4 : L'attention des organisateurs est appelé concernant la bonne sécurisation de cet évènement conformément aux dispositions en vigueur dans le cadre du plan VIGIPIRATE « Urgence Attentat » (voir courrier de Madame la Préfète ci-joint en date du 26 mars 2024).

Article 4 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Montagny en Vexin
Le Maire, Loïc TAILLEBREST

Le 19 avril 2024



PRÉFÈTE
DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet de la Préfète
Direction des sécurités
Bureau de la défense et de la sécurité nationale

Beauvais, le 26 mars 2024

Bureau de la défense et de la sécurité nationale
pref-securite-nationale@oise.gouv.fr

La préfète de l'Oise

à

Madame la présidente du Conseil départemental de l'Oise
Mesdames et Messieurs les présidents des communautés de communes et d'agglomérations
Mesdames et Messieurs les maires du département de l'Oise

Objet : Posture VIGIPIRATE « Urgence attentat »

Le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de rehausser le plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de cette nouvelle posture, il vous est demandé, à compter de ce jour :

- de renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels,

- de créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires,

- de vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés,

- de vous assurer de la bonne sécurisation des événements se déroulant sur vos communes/vos territoires, notamment en invitant les organisateurs d'évènements à adapter les mesures de sûreté qui leur incombent,

- de mettre en place des dispositifs de coupure et de protection contre les véhicules béliers aux intersections et axes principaux pour sécuriser les lieux de manifestation,

- de renforcer le contrôle des accès aux évènements, en filtrant les entrées et en effectuant un contrôle visuel des vestes et manteaux ainsi que des sacs et bagages, et le cas échéant, en faisant appel à une société de sécurité privée,

- de signaler immédiatement aux forces de l'ordre, en composant le 17, les incidents ou comportements manifestement anormaux,

- d'adapter la signalétique : le logo Vigipirate correspondant au niveau actuel de vigilance doit être affiché visiblement aux entrées des établissements, dans les espaces de contrôle des personnes et dans les lieux de passage.

En complément d'information, des fiches de recommandations et des guides de bonnes pratiques face à la menace terroriste, destinés à la sensibilisation du grand public et des professionnels sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture dans la rubrique VIGIPIRATE en suivant le lien : https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securites/Vigipirate.

Je vous rappelle également que les cybermenaces restent très élevées et variées (attaques par rançongiciels, attaques indirectes et vulnérabilités critiques). Dans ce domaine, vous pouvez trouver appui auprès de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) : https://www.ssi.gouv.fr.

Enfin, à toutes fins utiles, la plateforme de sensibilisation « Vigipirate – Faire face ensemble » met à la disposition de tous une formation rapide et ludique donnant à chacun - particuliers comme professionnels - des clefs de compréhension simples sur la menace terroriste afin de mieux la comprendre et l'identifier. Elle permet également d'avoir une meilleure connaissance des gestes et des réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.
Cette plateforme est directement accessible sur : https://vigipirate.gouv.fr/.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La préfète,

Catherine SÉGUIN

03 44 06 12 34
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture - 60022 Beauvais